

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Février 2018</p>
--

L'an deux mille dix-huit, le 27 février, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick DUFOUR

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2018

PRESENTS:

Mr DUFOUR - Mr DEGUERRY- Mme BERTRAND- M BARBOSA- Mr SOUNY- Mme GRANDCLEMENT- Mme MARRER - Mme TONDEREAU- Mr JOURDE - Mr ARDUINI

Mr BAYRAM - Mr GUYENNOT Mme RAMEY- Mme CHENOT- Mme GIRAUD-GUIGUES- Mme DELESQUES- Mme FERRY- Mr MASCIOTRA- Mme GAUTHIER- Mr NOBLET-

PROCURATION : Mr INIGO à Mr DUFOUR

EXCUSE : Mr JANTON

ABSENTE : Melle VUAILLAT

Mme DELESQUES est élue Secrétaire de Séance.

Après avoir demandé l'approbation du compte-rendu de la séance du 29 janvier 2018, Mr le Maire soumet au conseil l'adjonction de deux sujets supplémentaires à l'ordre du jour:

- EVS : tarifs journée droits de la femme
- Extension mairie : avenant n°2 lot 13- plafonds

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

FINANCES- BUDGET- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1) Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Mr DUFOUR, conformément à la loi du 6 février 1992, détaille le document qui sert de support au débat d'orientation budgétaire. Les grandes tendances de la section de fonctionnement sont soulignées, et la stratégie d'investissement pour 2018 est étudiée, de même que le taux d'endettement de la commune.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

2) Subventions aux associations exercice 2018

Mr JOURDE précise le travail effectué par la commission « vie associative », validée par la commission « finances » sur les nombreuses demandes des associations montréalaises et extérieures. Une proposition d'attribution est faite.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

3) Convention ASML Football

Mr DUFOUR souligne que la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations impose que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000€), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Le montant de la subvention pour 2018 attribuée à l'ASML Football s'élevant à 40 000€, il convient d'autoriser le Maire à signer une convention.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

ENVIRONNEMENT

4) Tarif 2018 pour l'affouage

Mr BARBOSA explique que la municipalité souhaite vendre du bois de chauffage en bord de route aux particuliers. Le prix proposé est de 32€HT le mètre cube (soit 21€ HT le stère). Il convient de délibérer sur ce tarif.

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

EDUCATION ENFANCE

5) Accueil de Loisirs Sans Hébergement 3-11 ans:

Mme GRANDCLEMENT précise que le règlement intérieur de l'ALSH 3-11 ans doit être modifié de manière à stipuler les points suivants :

1-ouverture le mercredi matin à compter de septembre 2018

2- possibilité ouverte aux familles d'inscrire leur enfant à partir de 12h avec le repas

3- de manière à éviter les inscriptions à la sortie uniquement au détriment, parfois, (puisque les inscriptions sont étalées sur 3 jours), des enfants qui souhaitent s'inscrire sur plusieurs jours, la mention suivante est apportée : **« Il n'est pas possible d'inscrire son enfant uniquement le jour de la sortie hebdomadaire. La priorité sera accordée pour les sorties hebdomadaires, aux enfants inscrits le plus grand nombre de jours dans la semaine, et au moins 3 jours. Toutefois, en cas de place(s) disponible(s), les responsables de la structure pourront décider d'inscrire exceptionnellement un enfant pour une seule journée »**

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

6) Espace de Vie Sociale : tarifs journée droits de la femme

Mme GRANDCLEMENT informe que l'EVS organise des manifestations pour la journée des droits de la femme. Une participation sera sollicitée et il convient de créer un tarif spécifique à cette occasion : 13€ pour la visite du musée des Confluences à Lyon

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

AMENAGEMENTS URBAINS -TRAVAUX - VOIRIE

7) Extension mairie : avenant n°2 lot 13- plafonds

Mr SOUNY informe que les travaux relatifs à l'extension de la mairie ont nécessité des ajustements conduisant à devoir passer un avenant au marché plafonds (lot 13). Cet avenant porte sur la fourniture et la pose d'une isolation supplémentaire en laine de verre dans la salle des archives, pour un montant de 189.07€ HT, 226.88€ TTC

Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h30

Le Maire

Patrick DUFOUR